

CHARTRE DE L'ARBRE POUR THIAIS

avec le concours de



POURQUOI UNE CHARTE DE L'ARBRE ?	4
PARTAGER LES CONNAISSANCES	5
Un être vivant au service de la biodiversité	5
La qualité du patrimoine arboré public à Thiais	8
Un inventaire supplémentaire ouvert à tous	10
ACTION 1 Poursuivre et gérer l'inventaire pour améliorer la condition des arbres	11
PRÉSERVER, AUGMENTER ET DIVERSIFIER LE PARC DE THIAIS	12
Préserver durablement	12
ACTION 2 Protéger et planter des arbres remarquables	14
Tailles et chantiers	15
ACTION 3 Prendre soin du patrimoine	19
Planter et diversifier	20
ACTION 4 Aménager la place de l'arbre dans la ville	22
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORÉ	23
Apprendre et s'épanouir	23
Se divertir et créer	26
ACTION 5 Se ressourcer et s'inspirer	27



L'ARBRE AU CŒUR DE L'ÉCOLOGIE À THIAIS

À 7 kilomètres au sud de la capitale, Thiais s'étend sur un territoire de 6,4 km², support de nombreuses infrastructures de transports, d'activités commerciales et d'équipements environnementaux avec des espaces verts sur près de 26 % de son territoire, cinq grands parcs communaux, des équipements sportifs de plein air, la présence du cimetière parisien arboré ou encore plus de 600 jardins familiaux.

À l'heure de la métropolisation, la ville a l'avantage de bénéficier d'une précieuse canopée héritée de son histoire urbaine mais dont l'utilité écologique est encore trop méconnue.

Les espaces, ressources et milieux naturels comme les êtres vivants et la biodiversité composent un patrimoine commun générateur de services écosystémiques. Sa connaissance, sa protection, sa gestion, son évolution sont d'intérêt général et servent à satisfaire les besoins de développement et la santé des habitants avec la perspective de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

S'engager pour la cause des arbres, c'est aborder les enjeux de développement durable du XXI^e siècle. Avec sa démarche de charte de l'arbre pour Thiais, la Ville considère ses grands végétaux comme des alliés pour faire face aux effets du changement climatique toujours plus fréquemment observés.

Aussi, dans le cadre de son développement écologique, j'ai souhaité doter Thiais d'un outil au service de la biodiversité locale avec la présente charte de l'arbre. Celle-ci s'articule autour des axes du partage des connaissances sur les arbres, de la gestion du parc arboré et de sa mise en valeur culturelle.

Cette démarche pragmatique donne lieu à un plan de cinq actions auxquelles sont associés des indicateurs permettant d'en suivre les évolutions. Il s'agit pour nous de poursuivre et gérer l'inventaire des arbres, d'agir en faveur des arbres remarquables, d'apporter le soin nécessaire à ces êtres vivants, de leur aménager une place dans la ville et de se ressourcer et s'inspirer à leurs côtés.

J'engage la Ville et j'invite tous ceux dont l'action présente un impact sur l'arbre à prendre connaissance de la présente charte et à s'engager à développer de bonnes pratiques envers chaque arbre présent sur le territoire thiaisien.



NICOLAS TRYZNA

Adjoint au Maire chargé
de la transition écologique,
Vice-Président du Conseil
départemental du Val-de-Marne



KATARINA HAMADA-LARKEY

Adjointe au Maire chargée
de l'environnement
et du patrimoine communal

Sois enthousiasmé

Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

À Thiais, les arbres en imposent par leur présence en nombre dans un paysage auquel les habitants sont attachés.

Au-delà de la composition de ce paysage, ces arbres occupent un rôle essentiel au cœur du système écologique de la ville.

Ils permettent de réduire efficacement les effets du réchauffement climatique et constituent un support pour la prolifération de la biodiversité.

Se pose dès lors la responsabilité de ce patrimoine vivant sur lequel les connaissances sont souvent partielles et qu'il s'agit pourtant de transmettre aux générations futures dans les meilleures conditions. De par sa longévité et son rôle d'interface avec la biodiversité, l'arbre nécessite une approche transversale et durable.

Ainsi, les objectifs assignés à la démarche de Charte, définis en 2021 par l'équipe municipale relèvent d'abord de l'attention portée au parc existant avec l'amélioration de la connaissance du patrimoine arboré existant, la réalisation d'un programme d'audits phytosanitaires du parc d'arbres communaux et la diffusion de pratiques de gestion vertueuse.

Un autre objectif ambitieux consiste à développer le patrimoine arboré de la ville à partir de la définition d'aménagements au service de nouvelles plantations.

Enfin, de nombreuses activités culturelles, artisanales ou artistiques utilisent l'arbre comme support ou matériau pour leur conception et fabrication. Ces relations entre les arbres et les hommes gagnent à être explorées pour aborder l'arbre avec un autre regard et participer à l'épanouissement de chacun auprès des arbres de Thiais.



Les trois grandes orientations de la charte présentées dans ce document visent à répondre à ces objectifs. La Ville s'engage à piloter cette démarche transversale à partir de cinq actions.

Cette charte de l'arbre s'adresse à tous les Thiaisien(ne)s. Elle constitue aussi un cadre pour les partenaires institutionnels de la commune qui interviennent directement sur l'arbre, appelés à s'engager aux côtés de la Ville en signant la présente charte.

De quoi ou plutôt de qui parlons-nous ? Améliorer la condition des arbres à Thiais nécessite préalablement de revenir sur quelques prérequis naturalistes sur ces grands végétaux pour aborder leur nombre et leurs principales caractéristiques à Thiais.

Un être vivant au service de la biodiversité

Un arbre est un être vivant. Il se distingue de l'arbuste par sa tige simple, le tronc en capacité d'atteindre plus de 5 mètres à l'âge adulte. Cette tige se ramifie en branches formant le houppier (ou couronne) alors que l'arbuste se ramifie généralement dès sa base.

L'arbre est un végétal ligneux qui fabrique du bois, matière première utilisée dans de nombreux domaines d'activités pour produire des équipements et objets utiles aux hommes dans leur quotidien.

En France, 125 espèces d'arbres ont été recensées d'après la base de données Global Tree Search BGCI¹ (2022) qui estime qu'il existe à ce jour, 57 960 espèces d'arbres dans le monde.

Le fonctionnement de l'arbre pour le rafraîchissement de Thiais

Les racines poussent dans l'obscurité et l'humidité. Elles permettent à l'arbre de se tenir (le port) et de l'alimenter en eau et sels minéraux. L'arbre propage par radiation son potentiel hydrique vers l'extérieur. Quand il pleut, ce grand végétal retient l'eau dans ses feuilles puis la renvoie dans l'atmosphère par l'évaporation, contribuant ainsi à la formation des nuages et de la pluie. Formidable régulateur de climat, il arbore son port et ses feuilles pour former un écran contre le vent.



¹BGCI (2022) GlobalTree Portal. <https://www.bgci.org/resources/bgci-databases/globaltree-portal/> (Accessed on 22/4/2022). Global Tree Search 1.6 (21/04/2022). DOI : 10.13140/RG.2.2.34206.61761mars 2018, Paris.

Les feuilles ou l'importance du rythme des saisons

Au printemps, durant la floraison, les bourgeons apparaissent sur l'arbre : ils deviennent ensuite des feuilles qui vont se déployer pendant l'été. Pour croître, les jeunes feuilles de l'arbre transforment la lumière en nourriture. Ses feuilles fonctionnent comme une usine sucrière : elles utilisent l'énergie solaire pour fabriquer la nourriture de l'arbre et lui transmettre par la sève.

L'été, l'arbre est couvert de feuilles qui le nourrissent et chacun peut apprécier son ombrage pouvant atténuer jusqu'à 80 % de l'ensoleillement. Il s'agit ici du second mécanisme de rafraîchissement.

LA TRANSPARATION DE L'ARBRE

Grâce aux nombreuses stomates², les feuilles absorbent l'air et rejettent l'eau de leur transpiration.

Par les stomates, l'arbre capte aussi le gaz carbonique de l'air qui, combiné à la sève, donnera naissance aux composants vivants de la plante.

En automne, les températures sont plus fraîches. Les feuilles manquent de lumière et changent de couleur, meurent et se détachent pour tomber au sol.

Durant l'hiver, l'arbre utilise les aliments fabriqués l'été. Ses branches se dénudent et il ralentit

son métabolisme pour attendre la chaleur du printemps.

Un allié pour améliorer la qualité de l'air

En participant à la baisse de température, il permet aussi de limiter la formation de polluants dans l'air. L'amélioration de la qualité de l'air est en effet corrélée à l'augmentation de la couverture végétale.

L'arbre libère de l'oxygène et absorbe le fameux dioxyde de carbone qui contribue à réchauffer de plus en plus l'atmosphère chaque année. Il piège aussi certains métaux lourds et composés organiques volatiles émis par les pollutions urbaines.



²Stomates : bouches d'aération microscopiques à la surface de la feuille. Une feuille de tilleul peut compter près d'un million de stomates cf. JAPIOT Xavier, BIHAN Maud. Les arbres. Les observer – les reconnaître – les protéger. Rustica, collection Mon petit guide nature, mars 2018, Paris.

Un milieu propice au développement de la biodiversité

Différentes créatures utilisent les arbres. L'homme peut en consommer les fruits voire certaines feuilles. Les animaux mangent les feuilles, fruits et graines même en période hivernale ou quand l'arbre meurt. Ainsi, trois cents espèces d'insectes peuvent vivre sur un vieux chêne. Les forêts hébergent plus des deux tiers des espèces vivant sur la planète.

Un jardinier du territoire

Les arbres nourrissent et purifient les sols et en améliorent donc la qualité. Les racines stabilisent le sol et par leur creusement, canalisent les eaux de pluie et les maintiennent en profondeur.

En automne, les feuilles mortes et l'humus nourrissent des vers, des

champignons qui transforment les débris végétaux en minéraux.

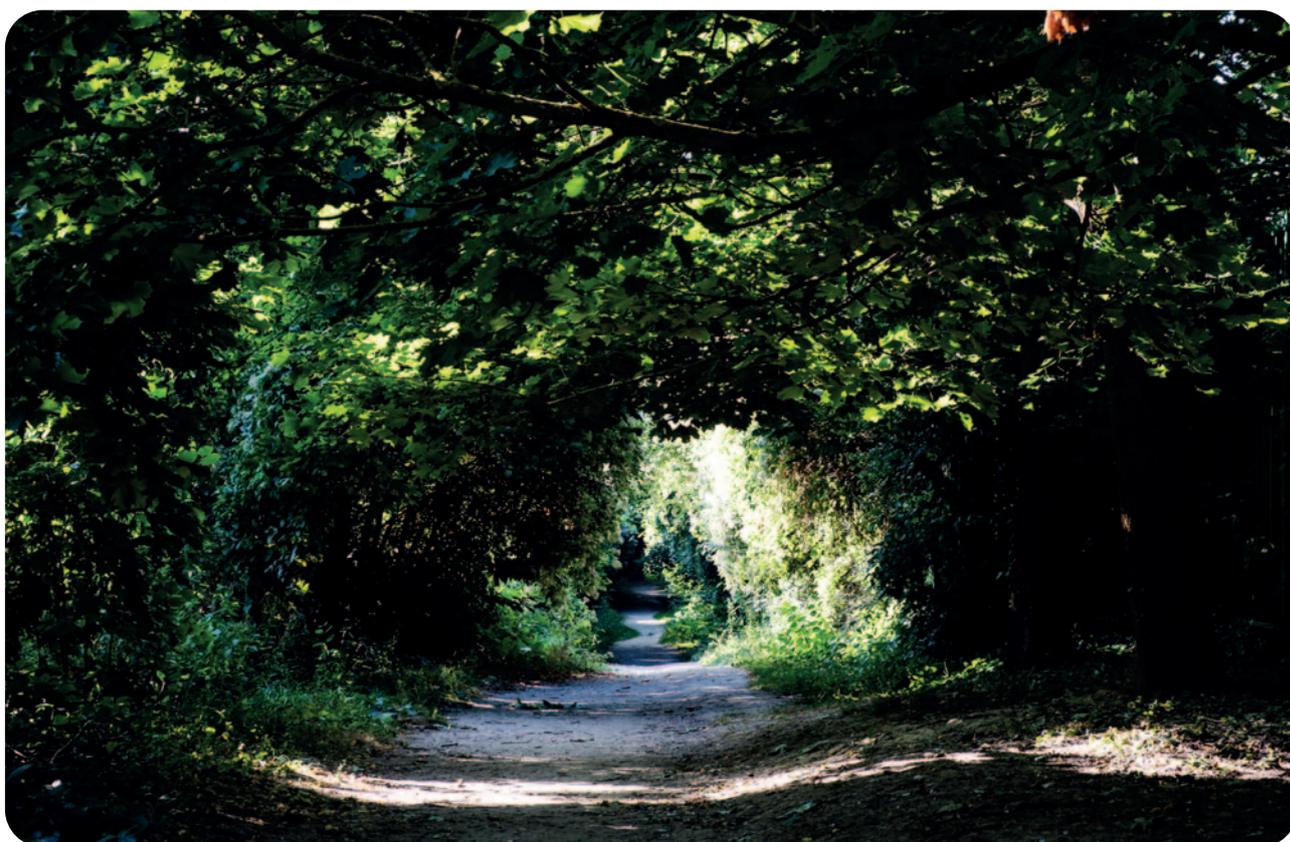
Ces décomposeurs enrichissent la terre et alimente l'arbre et le sol en retour.

ARBRE DES CHAMPS, ARBRE DES VILLES

Contrairement à l'arbre forestier, un arbre urbain d'agrément poussant isolé et sans compétition étalera sa ramure aussi bien en hauteur qu'en largeur.

Mais cet arbre des rues, parcs et jardins, nécessite une attention particulière car il subit de nombreuses agressions.

Il vit moins longtemps qu'en milieu rural, en moyenne 50 à 60 ans.



La qualité du patrimoine arboré public à Thiais

À la demande de la Ville, deux agents experts de l'Office National des Forêts ont procédé au comptage des arbres appartenant à la Commune et au Département en les répartissant en 130 stations et en décrivant de visu leur état général.

Ce dispositif de stations cartographiées présente l'avantage de pouvoir suivre leur évolution dans le temps.

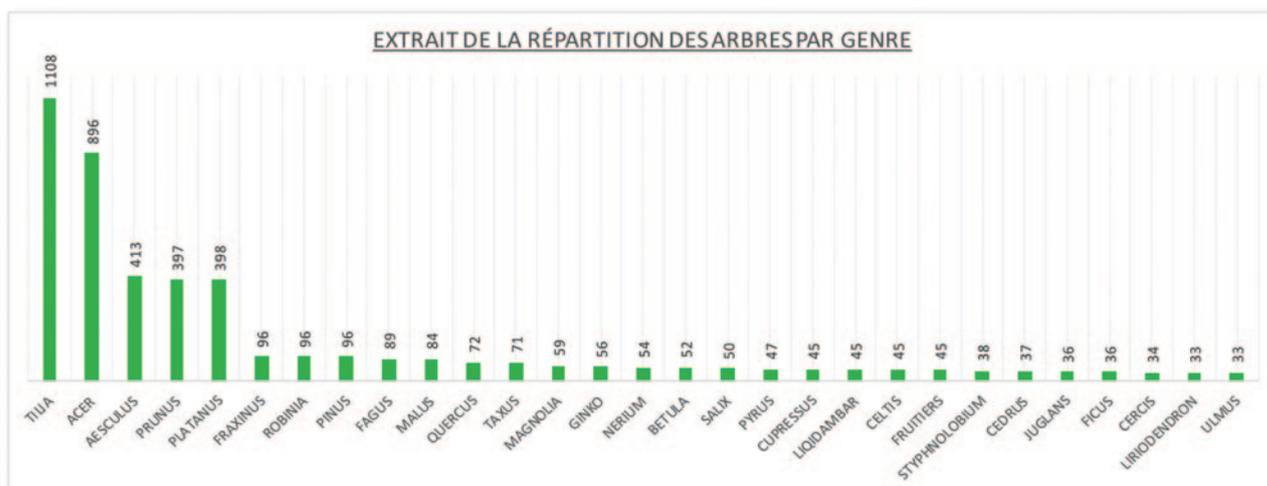
Au 30 novembre 2021, l'inventaire détaillé a dénombré 3 899 arbres communaux. L'ensemble du parc arboré public, qui comprend aussi les arbres appartenant au Département et ceux du Cimetière parisien de Thiais, est estimé à 10 300 arbres. Sur son territoire, la ville bénéficie également de la présence de boisements identifiés au sud et le long de l'autoroute A86 et de jardins familiaux supportant aussi des arbres.



Mis à part le parc parisien, l'étude a répertorié une large palette végétale avec 70 genres d'arbres présents à Thiais, dont 29 comptent plus de 30 arbres. Il s'agit principalement des tilleuls (1 108 sujets), des érables (956), des marronniers (413), des prunus (410) et des platanes (398).

Une large palette des essences d'arbres

41 genres d'arbres comptent moins de 30 sujets par genre.



Un seul arbre a été repéré pour les essences de sapin blanc, eucalyptus, viburnum, cornouiller et troène du Japon.

L’inventaire a constaté un patrimoine communal composé majoritairement d’arbres ayant atteint le stade de développement adulte.

Ces végétaux présentent un diamètre moyen d’environ 30 cm.

Les arbres les plus jeunes sont au centre de loisirs Jules Ferry, au carrefour des trois communes, rues des Eglantiers, Joséphine Baker et Simone Veil ou encore place de l’hôtel de ville.

Les espèces minoritaires à Thiais

Récapitulatif du nombre d’arbres par genre “autre”

Genre	Nombre	Genre	Nombre	Genre	Nombre	Genre	Nombre
<i>Populus</i>	28	<i>Palmier</i>	13	<i>Ilex</i>	7	<i>Laurocerasus</i>	2
<i>Morus</i>	25	<i>Ailanthus</i>	12	<i>Gleditsia</i>	6	<i>Rosa</i>	2
<i>Thuja</i>	23	<i>Lagestroemia</i>	12	<i>Buxus</i>	6	<i>Lonicera</i>	1
<i>Picea</i>	21	<i>Pseudotsuga</i>	10	<i>Sequoiadendron</i>	5	<i>Abies</i>	1
<i>Corylus</i>	21	<i>Alnus</i>	10	<i>Hamamelis</i>	3	<i>Eucalyptus</i>	1
<i>Carpinus</i>	19	<i>Olea</i>	10	<i>Eleagnus</i>	3	<i>Viburnum</i>	1
<i>Laurus</i>	18	<i>Albizia</i>	8	<i>Diospyros</i>	3	<i>Cornus</i>	1
<i>Catalpa</i>	17	<i>Sambucus</i>	8	<i>Cydonia</i>	3	<i>Ligustrum</i>	1
<i>Hibiscus</i>	16	<i>Zelcova</i>	8	<i>Chamaecyparis</i>	3		
<i>Pterocarya</i>	15	<i>Paulownia</i>	8	<i>Ostrya</i>	3		
<i>Crataegus</i>	13	<i>Sorbus</i>	7	<i>Calocedrus</i>	2		

Des arbres majoritairement en bon état

À la date de l’inventaire, la majorité des arbres est estimée en bon ou moyen état. Les arbres identifiés en mauvais état se situent dans les voiries. Pour ceux-ci, les experts de l’ONF préconisent la réalisation de diagnostics phytosanitaires.

L’arbre en alignement est contraint et nécessite à ce titre une gestion vigilante : sols faibles et compactés, ruissellement des eaux alimentant le collecteur et non le pied d’arbre, intrants polluants divers.

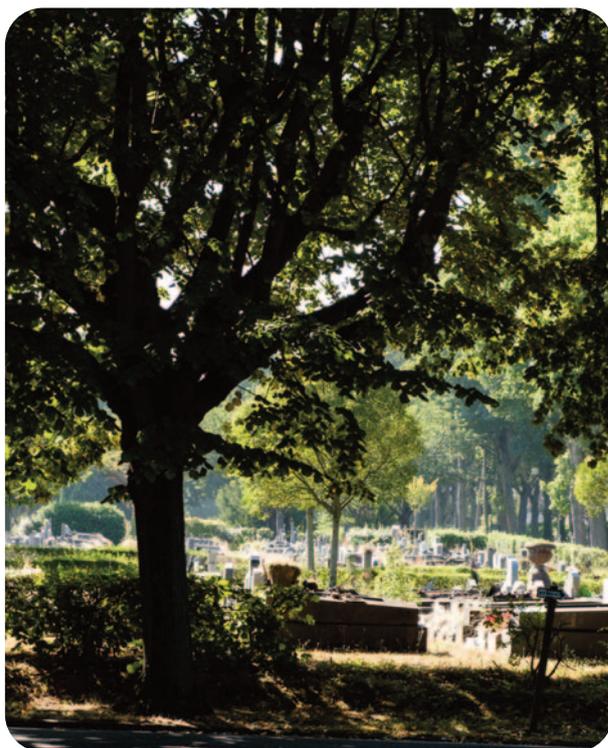
À Thiais, les alignements de voirie constituent les types de sites arborés prédominants.

L’inventaire a fait ressortir les forces du parc d’arbres publics thiaisien, à savoir sa diversité des genres, des types de sites et de structures arborées et des arbres pour la plupart en ports semi-libre (cf. 5. Tailles et chantiers).

Les faiblesses signalées lors de cet inventaire sont le vieillissement du peuplement et des mutilations d’arbres liées à des coupes drastiques dans certaines stations.

En termes de perspectives, l'ONF préconise d'éviter la plantation d'arbres de grande envergure et de grande hauteur à proximité des bâtiments et de la voirie. Il conseille également de prévoir un diagnostic phytosanitaire des stations repérées en mauvais état avec un suivi régulier des arbres.

Le Cimetière parisien de Thiais



Si le Cimetière parisien de Thiais³ constitue un lieu de patrimoine funéraire avec ses 130 carrés de sépultures organisés sur 103 hectares, il est également un fabuleux réservoir de biodiversité avec plus de 5 500 arbres répertoriés⁴. Ce vaste parc compte 65 essences différentes.

C'est notamment un lieu privilégié par de nombreuses espèces d'oiseaux qui s'y réfugient.

Des visites-découverte couplées au recensement des espèces d'oiseaux⁵ sont proposées régulièrement aux ornithologues émanant de toute l'Île-de-France et aux naturalistes passionnés. On peut notamment y observer des pics verts et des hiboux moyens-ducs.

Un inventaire supplémentaire ouvert à tous

Au-delà des arbres publics, le territoire est doté des nombreux arbres situés dans les propriétés privées. Pour compléter le recensement des arbres publics, nous invitons les propriétaires privés désireux d'enrichir un inventaire participatif à inscrire leur(s) arbre(s) dans l'espace dédié à la charte de l'arbre pour Thiais sur le site de la ville : www.ville-thiais.fr



³ Le Cimetière parisien de Thiais témoigne notamment de l'art funéraire des civilisations slaves, musulmanes et asiatiques avec ses carrés confessionnels

⁴ Opendatasoft Paris Data : Paris City Urban Forest

⁵ Ligue de Protection pour les Oiseaux, délégation Ile-de-France - www.lpo-idf.fr

ACTION 1. POURSUIVRE ET GÉRER L'INVENTAIRE POUR AMÉLIORER LA CONDITION DES ARBRES

L'enjeu pour la collectivité est de concevoir des données environnementales utiles pour suivre l'amélioration de la condition des arbres.

La démarche de la charte a déjà permis d'actualiser le recensement des arbres publics.

Il convient désormais de **suivre ce recensement** à rythme régulier à partir des données issues de la gestion communale pour le parc de la ville d'une part et des données cartographiées émanant d'autres collectivités pour les arbres départementaux et ceux du Cimetière parisien de Thiais d'autre part.

L'inventaire du parc privé est une approche collaborative. Chaque propriétaire d'arbre(s) qu'il soit particulier, bailleur de logements, responsable d'activités... peut y participer en ligne pour **compléter la carte des arbres implantés à Thiais**.

Si les données communales existent, elles demeurent partielles. La démarche vise à **engager progressivement la géolocalisation de chaque arbre géré par la ville** afin d'y associer les informations relatives à sa gestion. Cet apport technologique facilitera

considérablement le suivi des missions du service des espaces verts.

Par ailleurs, à partir de cette donnée numérisée, chacun pourrait **recourir aux informations caractéristiques de l'arbre** (son essence, son histoire dans la ville par exemple).

Des indicateurs pour l'action 1 :

- Actualisation du recensement des arbres publics
- Évolution du nombre d'arbres
- Progression de la cartographie de l'ensemble des arbres implantés à Thiais



PRÉSERVER, AUGMENTER ET DIVERSIFIER LE PARC DE THIAIS

Si les arbres subissent au quotidien de nombreuses agressions, la Ville de Thiais a pour objectif d'améliorer leur état et d'étendre leur présence au gré de son développement urbain.

Les habitants et les usagers de la ville sont eux aussi appelés à participer à la réduction des nuisances envers les arbres en respectant quelques principes.

Préserver durablement

L'arbre ancien témoigne de l'histoire. À Thiais, l'avenue de Versailles est un vestige de la route royale qui reliait le château de Versailles à celui de Choisy-le-Roi. C'est un site inscrit par l'État au titre des servitudes de protection des sites naturels classés selon les dispositions du code du patrimoine depuis le 26 novembre 1942. Ce tronçon est bordé de quatre rangées d'arbres et d'une contre-allée paysagère sur près de 400 mètres de long.

L'affectation des sols dans le plan local d'urbanisme (PLU) permet de préserver durablement des espaces arborés à l'aide de plusieurs niveaux de protection.

La ville dispose ainsi d'une protection forte avec les espaces boisés classés à conserver ou à créer.

Ce classement, identifié dans le plan de zonage du PLU, interdit les changements d'affectation ou modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements. Toute opération de défrichement est soumise aux dispositions du code forestier dans un espace boisé classé.

Un autre niveau de protection concerne les espaces paysagers à protéger au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme en raison de leur caractère patrimonial et remarquable. Ils sont identifiés dans le plan de zonage du PLU. Cette protection permet une gestion et un aménagement adapté des sites de nature comme les parcs de la ville.

L'aménagement dans ces espaces doit préserver la dominante végétale et les plantations existantes de qualité doivent être conservées ou remplacées par des espèces de qualité équivalente.

Des arbres remarquables à Thiais

Un arbre remarquable « est un arbre exceptionnel par son âge, ses dimensions, sa forme, son passé ou encore sa légende »⁶. Lors de l'inventaire, les agents de l'ONF ont repéré 11 arbres communaux et 2 arbres départementaux présentant un intérêt par leur forme, leur taille ou leur essence. La Ville souhaite engager la protection des arbres identifiés ci-dessous.



Paulownia tomentosa



Cedrus sp



Fraxinus excelsior



Tilia tomentosa



Platanus x acerifolia



Olea europaea



Olea europaea



Sequoiadendron



Cedrus sp



Ilex aquifolium



Sophora japonica

Arbres ou groupes d'arbres présentant un intérêt pour l'ONF

ESSENCE	LOCALISATION	CRITÈRES IDENTIFÉS
Sophora japonica	École des tilleuls	Forme
Cèdre	Groupe scolaire C. Péguy	Âge
Frêne pleureur	Groupe scolaire C. Péguy	Particularité "pleureur"
Tilleul argenté	Stade Alain Mimoun	Diamètre
Platane à feuilles d'érable	Stade Alain Mimoun	Diamètre
Cèdre	Parc André Malraux	Âge
Séquoia géant	Parc André Malraux	Âge
Houx commun	Parc André Malraux	Diamètre et peu recensés
Olivier	Parc Les terrasses du soleil	Ensemble peu commun
Paulownia tomentosa	Place de Verdun	Diamètre et peu recensés
Aesculus hippocastanum	Allée Théophraste Renaudot	Taille
Cèdre	Collège Paul Klee	Forme
Sophora japonica	Crèche départementale	Ramification

⁶JAPIOT, Xavier. BIHAN, Maud. Les arbres. Les observer – les reconnaître – les protéger. Rustica, collection Mon petit guide nature, mars 2018, Paris.

ACTION 2. PROTÉGER ET PLANTER DES ARBRES REMARQUABLES

La Ville souhaite **prendre des mesures de protection de son patrimoine arboré d'exception** en raison de son caractère historique, culturel ou écologique pour conserver ses précieux végétaux.

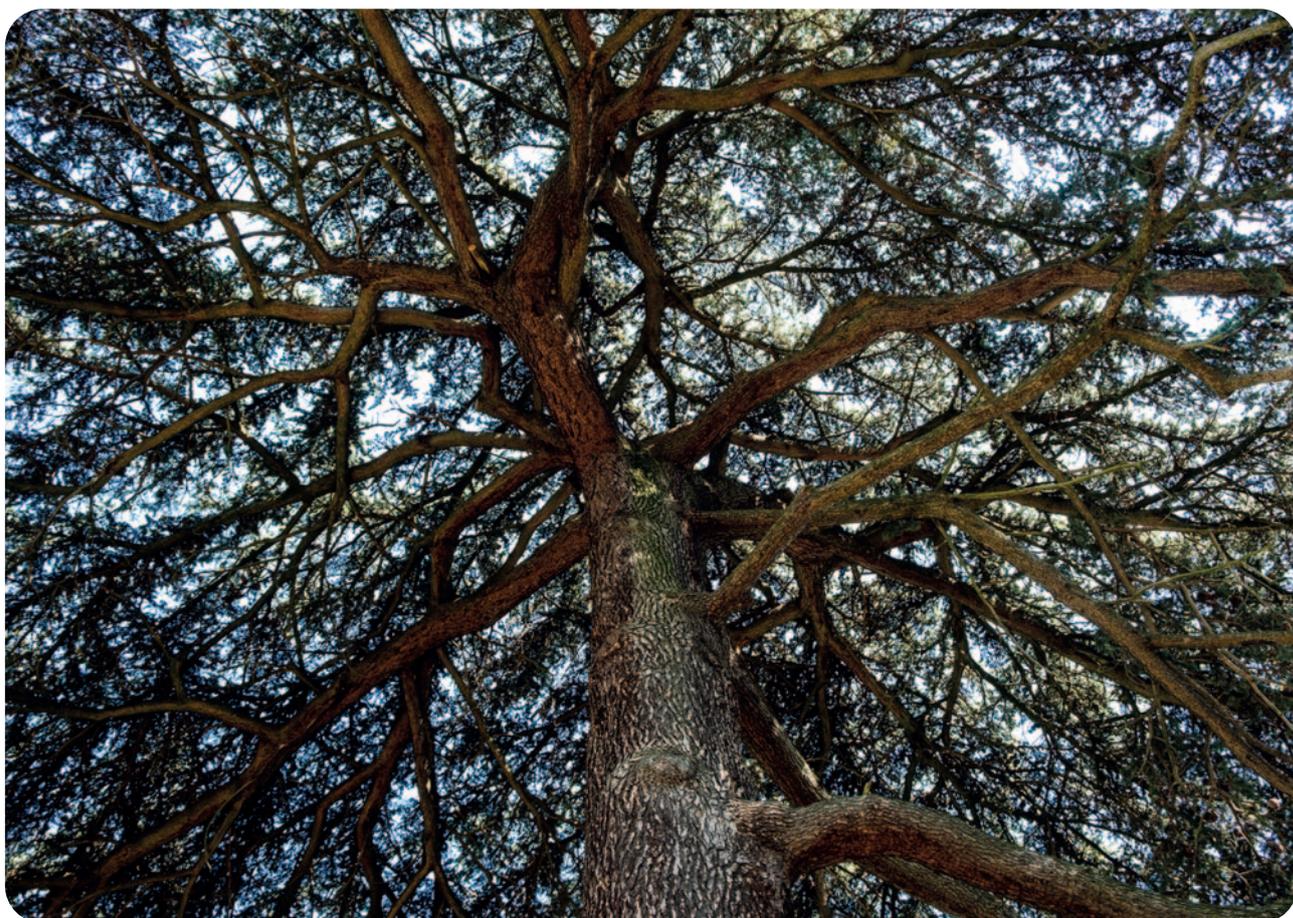
La charte prévoit d'**implanter de nouvelles essences remarquables** dans les parcs pour compléter le patrimoine naturel de Thiais.

Elle étudiera la **labellisation d'arbres remarquables** par l'association nationale A.R.B.R.E.S. qui attribue le label « *Arbre Remarquable de France* » aux collectivités et aux propriétaires privés détenteurs d'un arbre d'exception.

L'**inventaire participatif des arbres privés** peut permettre d'identifier des arbres remarquables susceptibles d'être labellisés.

Des indicateurs pour l'action 2 :

- Nombre d'arbres publics repérés remarquables
- Nombre d'arbres publics remarquables classés dans le document d'urbanisme
- Suivi des critères du label "Arbre Remarquable de France"



Les tailles des arbres dans la ville

Les arbres de Thiais présentent différentes formes selon la taille effectuée dans le cadre de leur entretien régulier. Ces tailles sont essentielles car elles les protègent contre les abattages et les dégradations.

FORME	NOMBRE DE STATIONS
Libre	5
Semi-libre	96
Délaissée	2
Mutilée	7
Architecturée	18
Recomposition en cours	2

La majorité des stations inventoriées par l'ONF est gérée **en forme semi-libre** « adaptée aux arbres sans contrainte aérienne importante et sans problématique paysagère » ce qui « permet de limiter les plaies de taille, portes d'entrée pour les agents pathogènes »⁷.



Seules sont effectuées des tailles de bois mort ou de cohabitation liées à la proximité de façades ou à la présence de réseaux.

La forme architecturée permet de contrôler le volume du houppier en limitant le traumatisme pour l'arbre. Il s'agit de tailles pratiquées au même niveau, tous les deux ans qui concernent principalement des alignements structurés en rideau le long de voiries comme le long de l'avenue de la République ou de la rue Victor Hugo.

Certains arbres de Thiais ont pu subir les aléas météorologiques nécessitant des tailles drastiques et des étêtages sur de fort diamètre. On parle alors de **forme mutilée**. Ces tailles sont malheureusement des portes ouvertes aux bactéries et aux champignons lignivores dévastateurs.

La tempête de juin 2021 a, par ailleurs, créé des dégâts considérables dans le parc de l'Europe et il faudra du temps pour recomposer un patrimoine sur ce site.

⁷ Inventaire du patrimoine arboré communal – commune de Thiais (94).

La forme libre est celle des arbres ayant été peu taillés voire pas du tout. Nous les trouvons rues de la Galaise et rue J o s é p h i n e Baker, le long du parcours de la piscine, au carrefour des trois communes ou dans les parcs publics.



Ne pas négliger l'entretien

Entretien un arbre, c'est d'abord tenir compte des saisons et du rythme de vie de l'arbre. Par exemple, une taille automnale facilitera la croissance naturelle de l'arbre.

Pour tailler, couper ou abattre un arbre, il convient de respecter les règles du code civil⁸ et des autres cadres réglementaires (copropriété, urbanisme, patrimoine selon le cas) auxquelles chacun se réfèrera quand l'arbre est situé notamment en limite de propriété. Pour ce faire, la connaissance du type de port à maturité de l'essence implantée permet de projeter sa forme et l'espace dont l'arbre a besoin à terme.

Des conseils en arboristerie auprès de professionnels peuvent utilement être sollicités pour réussir plantation, taille ou coupe et ne pas créer de dégâts irréversibles.

Les arbres présentant des signes de maladie peuvent nécessiter la réalisation d'une étude phytosanitaire.

Conseil de l'entretien de l'arbre

Maintenir un suivi rigoureux d'arrosage pendant les 3 premières années

•

Eviter d'élaguer les branches d'un diamètre supérieur à 5 cm

•

Respecter les angles de coupes pour favoriser la compartimentation

•

Procéder en plusieurs étapes pour la suppression inévitable de grandes branches

Le service des espaces verts fait réaliser régulièrement des campagnes d'études sur le parc public pour apporter un suivi adapté à l'arbre en souffrance.

ATTENTION AUX APPARENCES !

Si vous observez un arbre avec des feuilles mortes sur ses branches en hiver, cela ne signifie pas toujours que l'arbre est mort. Il peut s'agir d'une variété marcescente.

La marcescence (du latin *marcescere* : se flétrir) est un état de conservation des feuilles mortes attachées aux branches durant le repos végétatif de l'arbre.

Nul besoin de le tailler !

L'arbre à feuillage marcescent perd ses feuilles avec la repousse de nouvelles au printemps.

⁸ Articles 671 et 672 du code civil.

Gérer l'espace en pieds d'arbres : le pied d'arbre est essentiel pour l'épanouissement du végétal. C'est l'affleurement du sol qui doit rester de bonne qualité pour permettre les échanges favorables à la croissance de l'arbre. Il sera porté attention aux écoulements et déversements d'eaux usagées et de produits nocifs à la vie végétale. Par ailleurs, lors des hivers rudes, les salages excessifs des trottoirs et voiries peuvent causer des déséquilibres hydriques pour l'arbre dont le gestionnaire de l'arbre doit tenir compte.

Si le pied d'arbre est essentiel à la vie de l'arbre, il l'est aussi au titre du paysage urbain. Chacun veillera ainsi à son état de propreté voire à son embellissement.



Les débordements de végétaux sur la voie publique : des branches d'arbres implantés sur le domaine privé peuvent déborder sur le domaine public et s'accrocher le long de mobiliers urbains ou panneaux de signalisation. Le propriétaire ou le gestionnaire des arbres est ici tenu d'entretenir son patrimoine afin d'éviter tout désagrément ou risque pour l'utilisateur du domaine public.

Les dommages sur les arbres liés aux stationnements de véhicules et les percements du bois par tout système de fixation : l'arbre est une aménité pour la ville et les dégâts qui lui sont faits peuvent être irrémediables. Les blessures en largeur cicatrisent très difficilement. Elles constituent des portes d'entrée pour les foyers d'infection, elles diminuent la force de résistance de l'arbre et sa durée de vie.



Travaux à proximité d'un arbre

En amont de la réalisation des chantiers, la Ville de Thiais sensibilisera les porteurs de projet sur sa démarche de charte de l'arbre qui implique une vigilance à l'égard des arbres. Un rappel des trois grands principes suivants sera fait : la préservation des arbres existants si leur état sanitaire le permet, la conduite d'un diagnostic phytosanitaire des arbres avant tout projet et la mise en place de mesures de protection des arbres lors de la conduite du chantier.

Pour assurer l'intégrité des arbres situés sur le domaine public, toute protection sera prise pour assurer la pérennité des plantations existantes sur le domaine communal. Il est interdit de procéder à la coupe des racines d'un diamètre supérieur à 5 cm.

L'intervenant doit se rapprocher du service des espaces verts avant tout commencement des travaux. Il est rappelé que le dépôt des déblais, matériaux ou déchets est interdit dans l'emprise des espaces verts.

Mise en sécurité des arbres autour des chantiers

En toutes circonstances, les arbres devront être protégés du choc des outils ou des engins mécaniques par un corset en planches ou équivalent.

•

Dans la mesure du possible, lorsqu'une plantation jouxte l'intervention, il est recommandé qu'elle se situe au moins à 1,50 m de l'extérieur du tronc.

Il est interdit de procéder à la coupe des racines d'un diamètre supérieur à 5 cm.

•

Les terrassements seront réalisés manuellement dans l'emprise des systèmes racinaires.

•

Il est interdit de planter des clous ou tout autre objet métallique dans les arbres ou de les utiliser pour appuyer, amarrer ou haubaner des objets ou mobiliers quelconques.



ACTION 3.

PRENDRE SOIN DU PATRIMOINE

La Ville poursuivra ses **campagnes régulières d'études phytosanitaires** permettant au service des espaces verts d'agir de manière adaptée sur les arbres malades : coupes de réduction, traitements, actions mécaniques, associations de plantations... peuvent conforter les alignements qui sont les plus concernés par la propagation des maladies.

Elle souhaite renouveler régulièrement des **actions de formations des personnels des espaces verts** et portera une **attention particulière à la qualification des entreprises** intervenants sur les arbres communaux.

En amont de la mise en place des chantiers, la Ville sensibilisera ses partenaires et les professionnels (concessionnaires, promoteurs, aménageurs) sur la démarche qualitative engagée pour l'arbre. **Les pétitionnaires de permis de construire seront informés sur les enjeux** de préservation des arbres dans la ville.

Pour tous, la Ville prévoit aussi de partager en ligne des **informations utiles pour le suivi sanitaire, l'entretien et la taille des arbres.**

Des indicateurs pour l'action 3

- Campagnes phytosanitaires réalisées et suivi des plans d'actions d'amélioration
- Nombre d'agents formés sur les tailles et élagages
- Critère de qualification dans les marchés de taille et d'élagage des arbres publics
- Nombre de professionnels sensibilisés
- Fréquentation d'un espace de partage d'informations sur le bien être des arbres



Planter et diversifier

La préoccupation du vieillissement des arbres se pose avec 86 % des arbres du parc public au stade adulte. Aussi, un engagement fort de la Ville consiste à augmenter le rythme des plantations en élaborant un plan pluriannuel.

Où planter plus et bien ?

La question de la localisation des plantations se pose à partir de la définition des sites à rafraichir dans la ville pour contrer les phénomènes d'îlots de chaleur urbain d'une part et à partir de la nature des services écosystémiques rendus à l'homme par l'arbre d'autre part. C'est la réflexion engagée sur la trame verte et les îlots de fraîcheur à aménager. Celle-ci vise à intégrer les cinq parcs arborés dont dispose la ville. Il s'agit pour chacun d'y poursuivre le cycle des plantations pour assurer leur pérennité.

Au sud, **le parc Les terrasses du soleil** (rue du Pavé de Grignon), sur une parcelle de 11 026 m², propose une ode à la lumière avec ses essences méridionales sous lesquelles chacun peut se promener.

Le parc de l'Europe (rue Victor Basch) fournit sur 16 630 m² un cadre au théâtre de verdure où se déroule chaque année le *Festival de musique franco-américaine de Thiais* et la *Fête de la musique*. En juin 2021, une tempête a malheureusement endommagé ce site dont la recomposition fait l'objet d'une attention particulière.

Le parc de Cluny (entrées rues Maurepas et Gustave Lèveillé) est le plus vaste avec 23 492 m² inscrits dans les dénivelés d'un terrain boisé présentant différents micro-paysages. Ce patrimoine arboré témoigne de l'histoire de Thiais depuis ce superbe balcon qui surplombe la ville.

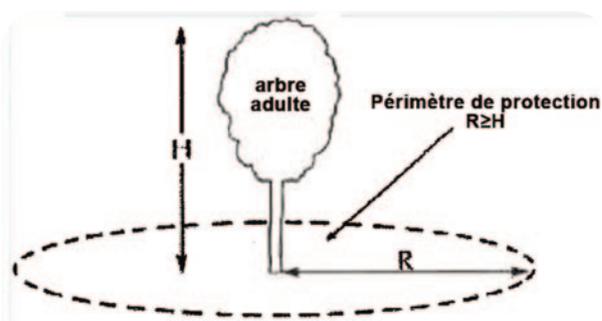
Le parc Jean Mermoz (entrées rues Chèvre d'Autreville et Jean Jupillat) d'une surface de 8 420 m² a conservé ses arbres anciens. C'est le parc de l'hôtel de ville où se tiennent les célébrations familiales. Au cœur du centre-ville, traversant nord-sud, il a l'avantage d'offrir au public une liaison piétonne entre différents espaces et services centraux.

Le parc André Malraux (entrées rues Jean Jaurès et des Orvilliers) d'une surface de 9 365 m² accueille deux des arbres remarquables que compte Thiais. En coopération avec la Ville, les écoliers y sont initiés au jardinage par l'association *Généralions Jardins de Thiais*. L'environnement est ici plus horticole et naturaliste à partir de la biodiversité au cœur de la ville.

Chaque parc se distingue par des caractéristiques propres (histoire de sa création, forme et plan, essences...) qui confère à chacun une identité. Ces parcs sont fréquentés indifféremment par les habitants comme un espace d'agrément, vocation première d'un parc urbain. Par sa démarche qualitative de charte de l'arbre, la Ville souhaite promouvoir l'identité de chaque parc urbain par des aménagements adaptés et/ou des thèmes d'animation et que cette approche soit utilisée pour l'aménagement des nouveaux parcs urbains envisagés dans le cadre de son développement.

Choix des essences

Avec 70 genres d'arbres différents, Thiais dispose actuellement d'un atout majeur qu'elle se doit de préserver et de valoriser pour ne pas déséquilibrer son patrimoine. Les critères de choix des essences sont aussi à considérer en fonction du site, selon la nature du sol, de l'identité bioclimatique de l'arbre ou encore des attendus en termes d'usages et de paysage à composer.



Afin de le planter dans un espace suffisant, il est conseillé d'utiliser les dimensions d'un périmètre de protection efficace à savoir dont le rayon correspond au minimum à la hauteur de l'arbre adulte⁹.

Conseils pour planter un arbre

Choisir une essence en adéquation avec l'espace disponible

Favoriser une plantation après la période de descente de sève

Ne pas endommager la motte par le tuteurage

Arroser copieusement pour chasser les bulles d'aires restantes

Les plantations d'arbres réalisées par les particuliers participent à enrichir l'inventaire local des arbres. Aussi, les propriétaires désireux d'aménager un terrain sont soumis à la réglementation d'urbanisme qui régit le nombre d'arbres sur une emprise en rapport avec la surface à aménager : 1 arbre minimum pour 150 m² et un arbre pour 100 m² dans les bourgs historiques de la ville et les grands sites d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

La protection des plantations existantes doit être assurée au maximum et tout abattage d'arbre sans compensation est interdit. De cette façon, chacun participe à la construction du patrimoine arboré.

Si le recensement des arbres publics a révélé la diversité du patrimoine, l'inventaire supplémentaire sur le domaine privé permettrait de compléter la table des genres d'arbres implantés à Thiais.

⁹ CAUE 77, Fiche sur la réglementation relative à la protection des arbres contre l'abattage et les dégradations

ACTION 4. AMÉNAGER LA PLACE DE L'ARBRE DANS LA VILLE

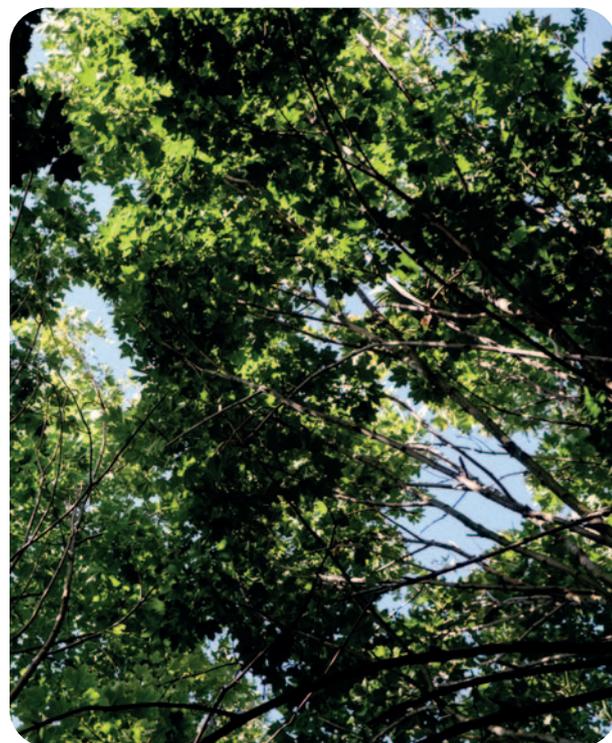
Dans le cadre de la charte, une commission de suivi des arbres est créée pour étudier et suivre le programme de plantations communal, dont l'objectif est de **planter 50 nouveaux arbres par an**.

Il s'agit d'accélérer le rythme des plantations en privilégiant le **renouvellement du patrimoine âgé des parcs existants et l'aménagement de nouveaux parcs** dans le cadre du développement territorial. Ces sites sont en effet, les plus adaptés pour permettre à l'arbre de déployer son envergure naturelle. Le choix des plantations répondra aux objectifs de biodiversité et de renforcement des identités de chacun des parcs.

Dotée d'arbres d'exception, la Ville poursuivra le développement d'un patrimoine de qualité en plantant de **nouvelles essences remarquables**.

La connexion des alignements et des ilots de fraîcheur à renforcer ou créer dans une trame verte guidera également le plan de plantations à venir pour contrer les effets localisés du réchauffement climatique.

Parallèlement, la Ville souhaite **sensibiliser les propriétaires sur le sujet des plantations d'arbres**.



Des indicateurs pour l'action 4

- Nombre d'arbres nouveaux plantés
- Nombre d'arbres nouveaux plantés dans les parcs existants et à créer
- Nombre de nouvelles essences remarquables
- Évolution de la palette végétale

L'arbre et la liberté

Symbole de la liberté depuis la Révolution française, il représente la vie, la continuité, la croissance, la force et la puissance.

Au cours du XIX^e siècle, il est devenu un des symboles de la République Française et a souvent été planté dans un endroit fréquenté des localités pour grandir avec les institutions nouvelles.

Depuis 2002, il figure sur les pièces d'un ou deux euros.

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORÉ

Parmi les services rendus à l'être humain auxquels l'arbre participe, il y a les apports immatériels comme la réduction du stress en milieu végétalisé ou la fourniture d'un cadre pour les pratiques de loisirs, sportives et culturelles. Avec la palette variée d'arbres, s'ouvre aussi à Thiais un vaste champs de connaissances naturalistes sur les essences et sur le rôle de l'arbre dans la biodiversité locale. Par ailleurs, l'arbre constitue une source d'inspiration inépuisable pour la créativité comme un espace de liberté à disposition de tous.

Apprendre et s'épanouir

La canopée thiaisienne mérite d'être mieux connue afin d'être préservée et valorisée : elle constitue une aménité à l'échelle métropolitaine. Les habitants sont sensibles à l'environnement de leur territoire, spécialement les nouveaux arrivants. La démarche de la charte de l'arbre pour Thiais permet de communiquer sur son patrimoine de manière permanente et de développer des activités pédagogiques et culturelles à partir des différents sites arborés de la ville.

En parcourant la ville

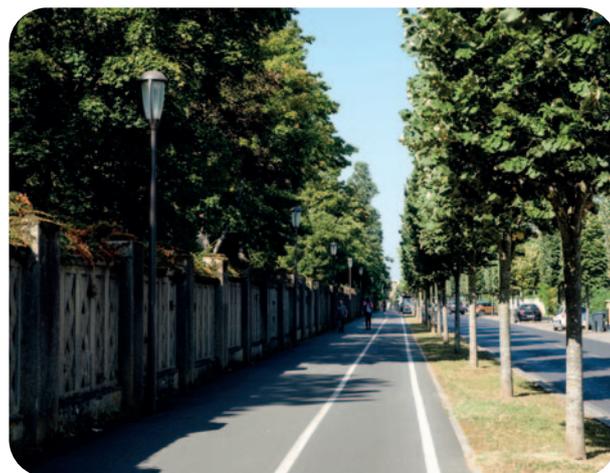
Pour mieux diffuser les connaissances sur son patrimoine, la Ville souhaite s'appuyer sur un parcours comme support d'informations sur les arbres en s'adressant ainsi à tous les publics.

Ainsi, le circuit des Remarquables permettra de découvrir la ville au gré de ses arbres magnifiques se posant en repères pour diffuser des

informations sur la biodiversité et l'histoire locale. La Ville pourra ainsi réaliser une présentation de la canopée thiaisienne en utilisant les nouveaux outils numériques qui intégrera des focus sur les arbres remarquables.

Les arbres et leurs légendes : le platane du médecin Hippocrate

On raconte qu'il y a plus de 2 000 ans, le médecin grec Hippocrate reconnu par son serment, délivrait ses consultations et enseignait son art sous un grand platane. Il aurait perçu dans sa feuille palmée une main tendue symbolisant la protection de la déesse de la guérison « Laso » pour l'aider dans sa mission.



Au cœur des parcs

Les parcs constituent de formidables espaces de ressourcement pour les habitants, toutes générations confondues.

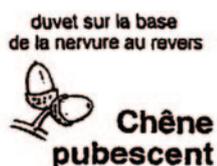
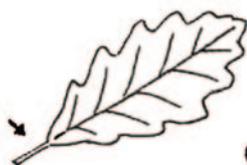
La Ville souhaite que soit préservée la tranquillité de ces parcs dont chacun ressent le besoin à des moments distincts de la journée ou de la semaine. La variété des essences d'arbres présentes dans les parcs de Thiais mérite d'être mieux connue par tous. Aussi, pour fournir à chacun la possibilité de découvrir librement cette diversité, la Ville dotera chacun de ses parcs d'un mobilier de plan permettant d'en savoir plus sur les essences du parc à l'aide d'un dispositif de QR code téléchargeable. Ainsi, au gré de sa visite du parc, le promeneur pourra mobiliser des informations sur l'essence de l'arbre quand il se trouve à ses pieds.

Par ailleurs, ces informations serviront de support d'activités pédagogiques pour les publics scolaires.



Trouver les essences demande un regard attentif

Comment distinguer des variétés de chênes et d'érables ?
Les travaux illustrés de naturalistes aident à se repérer¹⁰.



¹⁰ Bourdoncle, Richard. *Principaux arbres et arbustes à feuilles caduques de nos régions*, 2001.

Des animations culturelles dans les parcs

Depuis quelques saisons, Thiais a développé des activités culturelles dans ses parcs. Leurs paysages arborés offrent en effet un superbe cadre pour la réalisation de ces activités « hors-les-murs ».

À cet égard, une vigilance particulière devra être apportée dans la gestion des parcs et les usagers devront respecter les lieux occupés.



Au-delà de leur vocation traditionnelle d'espaces verts, Thiais souhaite valoriser l'identité de chacun de ses parcs en les distinguant par le positionnement. En effet, si la fréquentation des parcs semble a priori indifférenciée, celle-ci peut répondre à la recherche d'une ambiance particulière.

La charte permet d'apporter une cohérence d'ensemble par le positionnement facilitant des choix d'aménagement et une programmation événementielle en rapport avec l'identité de chacun des parcs thiaisais.

L'évocation du naturalisme est ainsi sous-tendue sur le site du parc Malraux avec l'allure "art déco" de son bâtiment central, le jardin pédagogique et ses anciennes serres. Son identité s'appuie sur la biodiversité en place à préserver et développer.

De sa hauteur et avec sa qualité exceptionnelle d'arbres, le parc de Cluny est un lieu propice au témoignage de l'histoire ancienne de Thiais. Ce caractère patrimonial est d'autant renforcé par la présence de patrimoine bâti, vestiges du passé.

Les réaménagements dans les parcs existants et les créations nouvelles de parcs arborés seront ainsi abordés avec cette logique de positionnement.



L'arbre suscite un grand intérêt à plusieurs titres. D'une part, comme système vivant, il fait l'objet de recherches scientifiques qui permettent d'en apprendre toujours d'avantage sur la biodiversité. D'autre part, des habitants de tout âge se saisissent du thème de l'arbre et/ou de ses productions végétales pour développer des pratiques artistiques et artisanales. La démarche de la charte de l'arbre pour Thiais s'intéresse à ces enseignements scientifiques et apports culturels.

Vous pourrez consulter les informations diffusées en ligne dans l'espace consacré à la charte de l'arbre pour Thiais (site internet et réseaux sociaux).

Partager de beaux moments

Chacun pourra également être informé sur la démarche de la charte à l'occasion de grands rendez-vous annuels comme la *Fête du Jardinier Amateur* organisée après la rentrée scolaire.

Et aussi lors d'évènements à propos de l'arbre

- Journée sur l'arbre avec l'ONF avec atelier de fabrication et séance d'observation des arbres



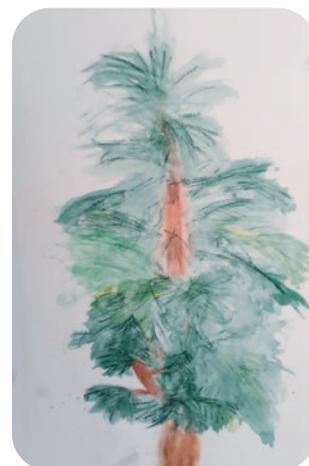
- Concours de photographie
Participer au zoom sur l'arbre de Thiais



- Ouverture d'une exposition virtuelle

Les arbres offrent aux hommes à la fois, une source d'inspiration intarissable et leur matière première au service des productions artistiques et artisanales. Dans le cadre de la charte de l'arbre pour Thiais, la Ville proposera aux créateurs amateurs thiaisais de présenter leurs conceptions lors d'une exposition virtuelle.

Pour en savoir plus, consultez l'espace de la charte de l'arbre sur le site de la Ville.



ACTION 5. SE RESSOURCER ET S'INSPIRER

La charte de l'arbre pour Thiais comprend un panel d'informations à partager à disposition de chacun. Le **circuit dans la ville** présentera ses plus beaux arbres et la **diffusion numérique de connaissances sur le patrimoine arboré** facilitera leur consultation par les visiteurs des parcs.

Avec **un programme d'activités** dédié au grand végétal sous toutes ses formes, la charte de l'arbre pour Thiais propose ainsi de réunir plusieurs générations lors de ces moments privilégiés.

Des indicateurs pour l'action 5

- Données de fréquentation du circuit des Remarquables
- Nombre de consultations digitalisées des panneaux informatifs dans les parcs
- Nombre des effectifs scolaires sensibilisés sur le thème de l'arbre
- Fréquentation des activités proposées
- Avis des participants aux activités proposées





avec le concours de

